

DOMAINE : 1.4 Autres types de contrats

Objet : Abonnement Lexis Nexis 360 « intelligence artificiel interactive »

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire ;

Considérant les besoins de documentation juridique des services de la ville ;

DÉCIDE :

- **De** souscrire un abonnement mensuel avec le prestataire Lexis Nexis d'un montant s'élevant à 599,59 euros ;
- **Que** la dépense sera affectée au budget de l'année 2024, chapitre 011, nature 6182.

Fait à Marignane, le 30 SEP. 2024

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

